

Oumar Dia

CONSTITUTION ET DESCRIPTION DE CHAMPS SEMANTIQUES

Résumé

La complexité de la notion de champ sémantique nous prédispose à étudier ses procédés de constitution et de description. La façon dont les sens des termes se combinent pour constituer le sens d'une phrase est, par conséquent, d'une importance primordiale.

Au niveau de la constitution, les origines socioculturelles, géographiques de la personne, ses influences subies, ses niveaux d'expériences même les modifications de codes linguistiques, les emprunts de termes entre des champs et les vocabulaires de différentes langues sont à prendre en compte. Quant à la description convenable du champ sémantique, il convient de mettre en évidence l'apparition de traits pertinents nouveaux, l'impertinence de certains sèmes, le recours au contexte, l'opposition des termes par niveau de langue et l'élaboration d'une hiérarchie.

Mots clés : sémantique, champ sémantique, constitution, description, sens

Abstract

The complexity of the notion of semantic field predisposes us to study its processes of constitution and description. How the meanings of terms combine to make up the meaning of a sentence is, therefore, of paramount importance.

At the level of the constitution, the socio-cultural and geographical origins of the person, his influences undergone, his levels of experience even the modifications of linguistic codes, the borrowing of terms between fields and the vocabularies of different languages must be taken into account. As for the proper description of the semantic field, it is advisable to highlight the appearance of new relevant features, the impertinence of certain semes, the use of context, the opposition of terms by language level and the development of a hierarchy.

Key words: semantics, semantic field, constitution, description, meaning.

Introduction

Du grec « *semantikos* » (qui signifie, qui indique), le mot sémantique est inventé au XIX^{ème} siècle par le linguiste français Michel Bréal. Il se présente comme l'une des plus importantes disciplines de la linguistique ayant pour objet l'étude scientifique du sens des unités linguistiques et de leurs combinaisons.

Toutefois, la détermination précise de ce qu'il faut entendre par le sens d'un mot demeure une tâche complexe pour plus d'un linguiste, d'où la prédominance de deux grandes tendances¹. Pour la première, l'objet premier de la sémantique² est le mot : elle a alors pour fonction principale l'indication des règles d'organisation de la signification des mots entre eux. C'est le mot qui permet de constituer la phrase. De l'autre côté, la deuxième tendance soutient que la phrase est l'élément clé de la sémantique. Toutefois, une très grande majorité des linguistes qui s'intéressent aux questions d'ordre sémantique le font dans le cadre de la sémantique de la phrase. En d'autres termes, le sens d'un mot varie en fonction de l'énoncé dans lequel il se trouve. L'objectif étant de mettre en exergue la structuration d'un champ sémantique à travers ses étapes de constitution et de description. Face à la complexité de la notion, quels procédés faudra-t-il mettre en œuvre pour constituer et décrire des champs sémantiques ? A la suite des clarifications conceptuelle, théorique et méthodologique, nous présenterons les résultats avant de terminer par leur analyse.

1. Clarification des concepts

Dans l'ensemble du lexique se profilent des sous-ensembles appelés « *champs sémantiques* ». Le **champ sémantique** d'un mot se définit comme la pluralité de significations d'un syntagme dans les divers contextes employés. Les champs sémantiques ne comprennent que des formes linguistiques minimales douées de sens et appartenant à la même partie du discours : c'est ainsi que le champ sémantique des sièges, par exemple ne regroupe que des substantifs (**chaise, fauteuil, canapé, tabouret, pouf, banc**). Par conséquent, il doit être opposé aux

¹ Les sémanticiens de tradition structuraliste (européens surtout) et les sémanticiens d'inspiration générativiste d'obédience américaine

² Du grec « *semantikos* » (qui signifie, qui indique), le mot sémantique est inventé au XIX^{ème} siècle par le linguiste français Michel BREAL. Il se présente comme l'une des plus importantes disciplines de la linguistique ayant pour objet l'étude scientifique du sens des unités linguistiques et de leurs combinaisons.

champs dérivationnels et aux familles de mots. On appelle « **champ dérivationnel** » la formation de plusieurs mots par l'adjonction de préfixes ou suffixes à un même morphème lexical par exemple *coiffe*, *coiffer*, *coiffeur*, *coiffeuse*, *décoiffer*, *recoiffer*. Ces termes sont caractéristiques d'une même liaison formelle. **Le champ dérivationnel** est synchronique, c'est-à-dire il étudie ou présente des phénomènes qui ont eu lieu au même moment dans des lieux ou des domaines différents. On entend par « **famille de mots** » lorsqu'en diachronie - évolution des faits linguistiques dans le temps - on se retrouve en présence d'un ensemble de mots provenant d'un même étymon, d'une même origine. Ainsi, le mot latin « *schola* » est à la source de la série : *école*, *écolier*, *scolaire*, *scolastique*, etc. Le champ sémantique peut également se décrire comme l'association d'un champ notionnel³ et d'un champ lexical. Mais, cette harmonie est souvent difficile à établir avec précision. En conséquence, le champ sémantique désigne l'aire couverte par la ou les significations d'un mot de la langue à un moment donné de son histoire, c'est-à-dire appréhendé en synchronie. Sous ce rapport, il analyse le fonctionnement sémantique propre à une unité lexicale en ses différents endroits.

Les champs sémantiques s'opposent également aux **champs associatifs** qui regroupent tous les mots gravitant autour d'une notion donnée comme *gloire*, *vedette*, *réussir*, *arriver*, *briller*, *percer*, *célèbre*, *légendaire*, *bonheur*, *victoire*, *triomphe*, *succès*, *star*, etc. Ces syntagmes qui sont groupés autour du thème de la réussite, appartiennent à une partie du discours différents (adjectifs, verbes, substantifs). Dans le même registre, l'étude du champ sémantique qui élargit celle du champ lexical peut être menée, inversement à partir d'un signifiant du texte vers tous les signifiés qui s'y rattachent. Par exemple, dans son roman *Madame Bovary* (Flaubert, 1857, p.1473), le mot (signifiant) « amour » entraîne un ensemble de signifiés traduits par les expressions « fièvre du bonheur » « extase », « délire », « sommet du sentiment ». On peut bien trouver un sèmène⁴ commun celui de l'exaltation. Mais, comme on le voit, il peut paraître délicat de séparer champ lexical et champ sémantique. Aussi comme le rapportent Bergez & al:

³Domaine linguistique relatif à une notion particulière (champ notionnel de « siège » par exemple vu plus haut).

⁴ Ensemble des sèmes (traits pertinents sémantiques) constituant le sens d'un mot.

« Du fait que le lexique et la sémantique sont aussi indissolublement liés que le signifié et le signifiant, il peut sembler factice d’opposer champ lexical et champ sémantique. C’est pourquoi certaines lexicographes préfèrent parler de champs lexico sémantiques ». (Bergez & al. 2001, p. 23).

Les différents chercheurs qui mobilisent le concept de champ sémantique n’en ont pas en effet toujours facilité l’approche définitionnelle. Ainsi, Salmien pense que : « Dans l’ensemble du lexique se dessinent [...] des sous-ensembles organisés, des microsystemes dont les éléments ont un dénominateur commun. Ces sous-ensembles sont appelés champs sémantiques » (Salmien, 1997, p. 129). On reconnaîtra dans cette définition celle d’un autre type de champs, **le champ lexical** : « Ensemble des mots que la langue regroupe ou invente pour désigner les différents aspects d’une technique, d’un objet, d’une notion » (Peytard & al. 1970, p. 206). Le champ lexical des animaux domestiques : *mouton, chèvre, vache, cheval*, etc. peut servir d’illustration.

2. Cadre théorique et méthodologique

Les théories de base aux questions d’ordre sémantique se font dans le cadre de la sémantique de la phrase. En d’autres termes, le sens d’un mot varie en fonction de l’énoncé dans lequel il se trouve :

« C’est ce qui explique que certains chercheurs se soient d’abord penchés sur le problème des interrelations entre les différents signifiés des unités lexicales en tant qu’ils constituent les éléments d’un plus grand tout, la phrase. D’où l’idée qu’une sémantique de la phrase doit avoir préséance sur une sémantique du mot » (Germain & al. 1992, p. 22)

Dans cet ordre d’idées, les apports de la syntaxe et de l’environnement des mots sont aussi déterminants dans la détermination précise du sens du terme. On peut ainsi noter à l’instar de Baylon & al que :

« Parce que nous connaissons le sens des mots que nous pouvons produire et comprendre des phrases ; mais c’est grâce à la syntaxe et à l’environnement des mots que le sens global d’une phrase est produit ou compris ». (Baylon & al, 1999, p. 139)

Au niveau de la constitution de champs sémantiques, la méthodologie utilisée consiste à adopter en premier lieu deux démarches différentes : l'une dite sémasiologique⁵, et l'autre appelée onomasiologique⁶. Dans la première, on part des unités lexicales pour tenter d'aller vers la détermination de la notion. Ainsi, on recense tous les éléments disponibles du champ en se basant sur des repérages étymologiques et dérivationnels. En revanche, dans la seconde, on part de la notion pour examiner les mots qui lui correspondent. En second lieu, il convient de prendre en considération plusieurs facteurs : les origines socioculturelles et géographiques de la personne, les influences subies. En outre, on devra tenir compte des modifications de codes linguistiques et de la différence des niveaux d'expérience. Enfin, on déterminera le champ notionnel du mot, les emprunts de termes entre deux ou plusieurs champs et l'absence d'isomorphisme du vocabulaire de différentes langues.

S'agissant de la description du champ, les traits oppositifs semblables à ceux de la phonologie sont déterminants dans le domaine méthodologique. De même l'apparition de nouveaux traits pertinents alliée à l'impertinence de certains sèmes après l'invention de nouvelles formes entre en droite ligne dans ce cas de figure. En plus, l'opposition des termes par niveaux de langue et même l'établissement d'une hiérarchie (les traits sont subordonnés les uns aux autres) peuvent aider à y voir plus clair. Enfin, le recours au contexte et à la situation a un effet sur l'interprétation à donner au mot. Si le champ sémantique est constitué du champ lexical et du champ notionnel, il s'oppose cependant aux champs dérivationnels, aux familles de mots et aux champs associatifs. Sous ce rapport, il convient d'examiner comment les champs sémantiques sont-ils constitués ?

⁵Partie de la sémantique qui étudie comment on dénomme, de façon variée souvent un référent ou un concept. C'est l'étude des différents signifiés d'un même signifiant.

⁶ Discipline qui s'intéresse aux significations en sens inverse, c'est-à-dire en partant du monde vers l'expression linguistique, des choses et des concepts vers les formes, surtout lexicales.

3. Présentation des résultats

Tableau n°1 : résultats issus des différentes sources de documentation

Éléments de structuration d'un champ sémantique	Les références d'appui à l'étude
Constitution d'un champ sémantique	<ul style="list-style-type: none"> -La démarche sémasiologique -La démarche onomasiologique -La dérivation - Les variations dues aux individus ou aux groupes (classes socioculturelles, professions...) -Description des mots polysémiques dans leurs champs d'appartenance -Emprunts des termes d'un autre champ -Différences entre les champs sémantiques d'une langue à une autre ;
Description d'un champ sémantique	<ul style="list-style-type: none"> - Découpage en traits pertinents sémantiques (exemple de Bernard Pottier) - La polysémie et le rôle du contexte dans le fonctionnement des sèmes (modèle de Rastier)

4. Analyse

4.1. Constitution des champs sémantiques

Quand on constitue un champ sémantique, on peut adopter deux démarches différentes : l'une dite sémasiologique, et l'autre appelée onomasiologique.

Dans la première, on part des mots, c'est-à-dire des unités lexicales et on tente d'aller vers la détermination de la notion. On recense tous les éléments disponibles du champ en s'appuyant sur des repérages étymologiques et dérivationnels. A cet effet, l'exemple de Georges Mounin : « Un champ sémantique : la délimitation des animaux

domestique » (Salmien, 1997, p. 130) peut servir d'illustration. Ainsi, on aura : *âne, ânesse, ânon, ânier*.

On propose donc quatre éléments : *mâle/ femelle/ petit/ gardien*. Il convient de penser à *porc, chèvre, mouton, cheval, mulet ou bœuf* pour constater qu'en face de ces quatre composantes avancées on a quelques fois deux ou trois éléments en série, mais pas exactement les mêmes (*mulet/ mule/ muletier/* mais *porc/ porcher*, ou *chien/ chienne*). Le plus souvent, nous nous retrouvons avec des termes sans relation étymologique entre eux (*cheval/ jument/ poulain/ étalonniér, mouton/ brebis/ agneau/ berger*). Cette démarche à partir des mots et des séries étymologiques se révèle très vite insuffisante. En effet, un champ sémantique ne repose ni sur les étymons, ni sur les familles de mots, il ne se constitue pas à partir de critères formels.

Dans la démarche onomasiologique, on choisit un domaine (l'art, des véhicules, les habitations, les sentiments, etc.) et l'on examine les mots qui lui correspondent en se référant toujours à l'exemple connu de Georges Mounin. Dans cette optique la consultation de plusieurs dictionnaires du français contemporain devrait conduire à l'élaboration d'une définition précise et complète du concept « animal domestique » avant de reconstruire la totalité théorique du champ en prenant pour point de départ des éléments de signification d'une telle définition.

Mais, on s'aperçoit très vite que les définitions diffèrent d'un dictionnaire à un autre. Certains recueils de mots rangés et destinés à apporter une information opposent *domestique* à *sauvage*, d'autres identifient *domestique* et *apprivoisé*. Constatant l'impossibilité sur un pareil exemple à une constitution du champ qui soit valable, Mounin se borne à étudier une partie non discutée du champ : « X est un animal domestique parce que son espèce se reproduit habituellement, depuis longtemps, sous la domination de l'homme » (Op. Cit, p. 130).

Il tire de cette définition les traits distinctifs essentiels descripteurs de cette partie du champ et s'appuie sur eux pour rassembler tous les termes disponibles, dans toutes les séries existantes (*terme générique/ mâle/ femelle/ jeune/ parturition/ local spécifique/ cri spécifique...*). De ce fait, l'opposition entre ces deux démarches ne peut pas être absolue : dans la pratique, elles s'interpénètrent inévitablement. En effet, les analyses portant initialement sur des champs onomasiologiques sont souvent amenées à prendre en considération également des phénomènes

proprement linguistiques, tels que la dérivation, pour structurer les relations entre les termes étudiés. L'inverse se trouve aussi ».

Quand on constitue un champ lexical de façon empirique, plusieurs questions se posent : faut-il réunir l'ensemble des idiolectes⁷ ou un système réduit à ce qu'ils ont en commun? Comment classer les mots polysémiques ? Ou quel niveau de langue faut-il retenir ?

Chaque personne a un passé, a subi des influences différentes, ne tenant pas seulement à son origine socioculturelle mais aussi à son milieu géographique et aux régions où elle a vécu. En règle générale, il n'est pas question de prendre en compte les idiolectes, car il est difficile de décrire en même temps les structures du lexique commun et celles de tel ou tel idiolecte.

Il est important de souligner aussi que plusieurs systèmes coexistent chez un même individu selon la situation de communication. On peut distinguer plusieurs niveaux et registres de langue. En un même point d'un champ sémantique, plusieurs mots différents peuvent correspondre à un même signifié. Les codes linguistiques changent en effet, par exemple selon le médium utilisé (écrit/ oral) ou selon les relations sociales. Il est admis que l'expression orale, qui est loin d'être un genre uniforme, présente des particularités par rapport à l'écrit. De même l'on ne parle pas de la même façon à ses enfants qu'à son supérieur hiérarchique.

Il existe aussi des niveaux de l'expérience du monde différents pour des locuteurs différents (vocabulaire courant/ vocabulaires spécialisés). De la sorte, là où les jeunes citadins ne connaissent que quelques poissons, les pêcheurs différencient et nomment une grande variété de poissons. Là où le Français moyen ne connaît que la neige ; le skieur français distingue et nomme plusieurs sortes de neige (poudreuse, folle, sèche...).

Par conséquent, la structure d'un même champ sémantique n'est donc jamais déterminée d'un point de vue unique et homogène. Les variations dues aux individus ou aux groupes (classes socioculturelles, professions...) amènent à définir explicitement l'angle à partir duquel on découpera le champ envisagé.

« Ainsi, chaque champ sera recouvert par un filet linguistique plus ou moins dense selon la nature et la

⁷ Façon de parler propre à un individu.

position du locuteur : les pêcheurs ont un filet linguistique à mailles plus fines que les jeunes citadins en ce qui concerne les termes désignant les poissons, un médecin possède plus de termes indiquant les maladies qu'un architecte ». (Op. Cit, p. 131).

Enfin, l'existence de la polysémie⁸ peut également rendre les choses plus ambiguës. Un mot qui possède plusieurs significations s'applique à plusieurs champs notionnels et appartient à différents champs lexicaux. Pour comprendre comment le mot est utilisé, il faut d'abord déterminer de quel champ notionnel il s'agit dans l'emploi examiné. A cet effet, le terme *fraise* peut être employé selon le cas dans le *champ notionnel des fruits* (faire de la confiture de fraises), dans celui *des outils* (faire fonctionner la fraise) et même dans celui des *habits* (le roi portait une fraise).

Ainsi, décrire un champ sémantique implique, lorsqu'on rencontre ce type de faits, que les mots polysémiques soient décrits dans chacun des champs auxquels ils appartiennent.

Dans un autre registre, des termes pourront être empruntés d'un champ à l'autre. Ainsi, selon l'auteur de *La lexicologie*, le champ lexical des termes de couleur comprend plusieurs termes empruntés à celui des *fruits* (citron, marron), des *fleurs* (rose, violette, lilas) et des *animaux* (chamois, fauve, etc.). Cela signifie qu'à l'intérieur d'un même répertoire et d'un même niveau de langue la couleur jaune par exemple, pourra être désignée de deux façons (au moins), par un terme spécifique, *jaune*, et par un terme d'emprunt, *citron*, et qu'un même terme pourra renvoyer à des champs notionnels différents.

Par ailleurs, on découvre des différences plus ou moins importantes entre les champs sémantiques d'une langue à l'autre. En d'autres termes, pour un certain nombre de domaines, les vocabulaires des différentes langues ne sont pas isomorphes. Chaque langue découpe et nomme à sa façon l'expérience que les hommes ont de l'univers.

Il est aussi important de souligner que le nombre de mots utiles dans tel ou tel domaine dépend des mentalités, des activités dominantes, des institutions politiques et sociales, du climat, etc. Nous pouvons citer l'exemple de la langue des gauchos argentins, qui possède un champ

⁸ Pluralité de sens apparentés pour un mot unique.

sémantique qui compte deux cents mots pour désigner les pelages des chevaux. Le français courant ne dispose que d'une vingtaine de termes pour la même réalité. Le filet linguistique de la langue des gauchos contient donc deux cents mailles. Celui du français n'aurait, pour saisir cette réalité linguistique des gauchos, que des mailles dix fois trop larges : il différencierait sans doute dix fois moins, saisirait et, par conséquent, traduirait des réalités dix fois moins fines.

En somme, la constitution d'un champ sémantique est fondamentale dans la structuration. De même, la description se présente aussi comme un complément essentiel.

4.2. Description des champs sémantiques

C'est la phonologie, discipline qui étudie les unités phoniques du langage qui a fourni le modèle de la description des champs sémantiques. Elle consiste, en se fondant sur les sons, à dégager avec clarté, à l'intérieur d'une langue donnée, quelques dizaines de phonèmes. Le phonème est la plus unité non signifiante que l'on puisse délimiter dans la chaîne parlée. Il peut être défini par certaines caractéristiques phoniques que l'on appelle « traits distinctifs » ou « traits pertinents ».

Les unités pertinentes peuvent être identifiées grâce à la commutation au sein d'une unité d'ordre supérieur. La commutation est une opération utilisée à tous les niveaux de l'analyse linguistique. Elle sert, après avoir vérifié l'aptitude des éléments de la chaîne parlée, à entrer dans les mêmes contextes, à montrer si la substitution d'un élément d'une de ces classes à une autre occasionne ou non une différence au niveau du sens. On peut ainsi conclure que les sons (t), (d), (k) sont des phonèmes parce que le remplacement de l'un par l'autre dans un même contexte (u) s'accompagne d'un changement de sens : *toux, doux, coup*.

Chaque phonème est composé d'un ensemble de traits qui lui est particulier et diffère de tous les autres au moins par l'un d'entre eux, ce qui lui permet d'assurer dans la langue une fonction distinctive. Les trois phonèmes (t), (d), (k) ont en commun le trait d'être des consonnes exclusives ; les caractéristiques qui les opposent sont d'une part la voix qui apparaît dans (d), mais pas dans (t) ni (k) et le point d'articulation dental pour (t) et (d), vélaire pour (k). Les phonèmes se définissent donc par opposition et différenciation. En phonologie, ce qui compte, ce n'est pas la totalité des traits qui caractérisent un phonème, mais les seuls

traits pertinents, ceux qui lui permettent de se distinguer d'un autre phonème.

Cette démarche a permis de structurer avec précision le système des phonèmes d'une langue. C'est pour cela que notre réflexion nous a dicté de l'étendre à d'autres secteurs du langage, en particulier à la sémantique qui n'avait de méthode stricte et rigoureuse jusque-là.

Dans la même optique, l'analyse sémique ou componentielle a consisté à appliquer à la substance du contenu des principes de l'analyse phonologique. C'est une technique de structuration des signifiés d'une langue. Ainsi, les analyses componentielles cherchent à structurer le lexique par la médiation des éléments constitutifs du mot, alors que les autres analyses, inspirées principalement de Jost TRIER, cherchent à regrouper les unités lexicales sans les décomposer.

Du point de vue de sa signification, chaque mot peut faire l'objet d'un découpage en traits pertinents sémantiques. On peut donc tenter de décrire la situation respective des termes du champ sémantique par rapport aux autres par des traits oppositifs, semblables aux traits distinctifs de la phonologie. Examinons par exemple, le sème vu plus haut : *siège, chaise, fauteuil, tabouret, canapé, pouf*. Tous ces substantifs partagent le trait /pour s'asseoir/. Ce qui les différencie c'est qu'un certain nombre d'entre eux ont des bras, d'autres non, que certains possèdent un dossier, d'autres non, que certains sont destinés à plusieurs personnes, d'autres à une seule, etc. Subséquemment, pour qu'un ensemble d'unités lexicales soit pourvu de signification, il faut que leurs contenus diffèrent par au moins un trait sémantique. C'est l'exemple que nous propose Bernard Pottier dans le tableau ci-contre.

Tableau n°2 : description des termes d'un champ sémantique (Pottier, 1963, p. 74).

<i>Sèmes</i> <i>Mots</i>	Pour s'asseoir	Matériau rigide	Pour une personne	Sur pied	Avec dossier	Avec Bras
Siège	+	0	0	0	0	0
Chaise	+	+	+	+	+	-
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	+	-	-
Canapé	+	+	-	+	+	0
Pouf	+	-	+	-	-	-

A travers ce tableau, il convient de souligner que ce type d'analyse n'est pas une définition ; son objectif est tout simplement de préciser la place, la valeur des termes les uns par rapport aux autres. Les traits pertinents sémantiques sont appelés « sèmes » ou « traits sémantiques » ou encore « traits lexicaux ». Ils sont donc issus de la comparaison de la signification des mots du champ étudié et ne retiennent qu'une succession d'oppositions (matériau rigide, pour une personne...). Parmi les sèmes, il y'a aussi bien des sèmes génériques qui caractérisent toute une classe sémantique (*/ pour s'asseoir /* dans tous les noms de *siège*), que des sèmes spécifiques, qui permettent de distinguer, à l'intérieur d'une classe, les différents mots par exemple (*/ avec dossier /* dans la classe des noms de *siège*).

Dans l'exemple de Bernard Pottier, le sème */ pour s'asseoir /* est commun à tous les mots et indique leur appartenance à la classe. Selon le linguiste, l'ensemble des sèmes génériques s'appelle « classème » et celui des sèmes spécifiques «sémantème ».

Chaque ligne horizontale de cet exemple représente le sémène (= l'ensemble des sèmes) d'un mot donné. Ainsi,

«Le sème générique */ pour s'asseoir /* et les sèmes spécifiques */ matériau rigide /*, */ pour une personne /*, */ sur pieds /* définissent le sémène correspondant au mot tabouret. */ Pour s'asseoir /* constitue tout le seul sémène de siège ». (Salmien, 1997, p.134).

Ce terme peut remplacer tous les objets dénommés par les autres mots de la liste et qui est donc, par rapport à eux, l'hyperonyme ou l'archilexème le plus proche. Les autres mots de ce champ sémantique sont des hyponymes de siège. Si le mot est polysémique, il a plusieurs sèmes. Quant aux mots monosémiques, ils n'ont qu'un sème.

Par ailleurs, la classe du siège fait elle-même partie de celle des meubles. A son tour, cette dernière appartient à la classe des objets fabriqués, qui, à un niveau encore supérieur, est incluse dans celle des objets physiques. Le mot siège peut également être pris au sens figuré (Rome est le siège de la papauté). Il va de soi que dans ce cas, siège ne correspond pas aux traits vus plus haut / pour s'asseoir /, / objet fabriqué /. Ainsi, Pottier dit : « A côté des sèmes fondamentaux qui s'impliquent dans le sens propre, il y'a des sèmes virtuels ou virtuelmes⁹ qui apparaissent seulement dans certains cas spécifiques » (Pottier, 1963, p. 75).

Il est aussi essentiel de faire remarquer que les champs sémantiques forment, à la différence du lexique dans son ensemble, des classes closes et stables au cours de l'analyse : si l'on modifie le nombre d'unités retenu, on est obligé de proposer une autre analyse. L'introduction de nouvelles unités lexicales dans la série des sièges, par exemple (pliant ou strapontin) amène à tenir compte des traits pertinents nouveaux : / *pièdes articulés en X* /, / *à battant* /, etc.

Mais, les traits oppositifs peuvent aussi être linguistiques. Dans ce cas, il s'agit de distinguer des termes que seule différencie leur appartenance à des niveaux ou à des registres de langue différents, comme les traits *familier*, *populaire*, *technique*, *littéraire*, etc. Ainsi, les termes des couples *gonzesse* et *fille*, *migraine* et *céphalée* ont le même sens, mais ils se distinguent, les premiers en ce qu'ils font partie des niveaux, c'est-à-dire leur place dans la société et les seconds des registres de langue différents.

Toutefois, la validité des grilles présentée plus haut par Pottier est tout à fait contestable. Une telle organisation de traits distinctifs peut ne pas toujours apparaître comme évidente. En effet, la constitution et l'analyse des champs sémantiques suscitent quelques difficultés, dans la mesure où elles sont étroitement liées à l'état des techniques ou des idées d'une époque donnée. Il est bien évident que l'analyse sémique est particulièrement sensible aux modifications du référent. Certains

⁹ Sème qui n'apparaît que dans certains emplois du mot (/ confort / pour fauteuil).

sèmes qui sont pertinents à une époque (par exemple, / *quatre pieds / pour une chaise* /), deviennent non pertinents après l'invention de nouvelles formes (*chaise à un pied circulaire unique, chaises ergonomiques*).

Très souvent les sèmes sont combinables entre eux sans que l'on puisse établir une hiérarchie. On parle alors de « classification paradigmatique ». Parfois les traits sont subordonnés les uns aux autres, organisés hiérarchiquement. Ce cas prend la dénomination de « classification taxinomique ».

A cet effet, on peut étudier un exemple classique. Il existe en français un certain nombre de verbes qui expriment, avec des variantes, l'idée de « faire mourir » : *liquider refroidir, descendre, abattre...*

Il y a des termes qui n'entrent dans ce champ que par un usage figuré du langage et qui, à l'origine appartiennent à d'autres champs : *refroidir, descendre, abattre*. Ces changements de sens, ces figures, se classent en deux catégories : les métaphores et les métonymies. La métaphore est fondée sur un rapport de ressemblance. Ainsi, l'emploi de *liquider* pour *tuer* est fondé sur un tel rapport : on liquide quelqu'un, on s'en débarrasse, comme on liquide un fonds de commerce. Quant aux métonymies, elles sont fondées sur un rapport de contiguïté soit spatiale (contenant/ contenu) soit temporelle (cause/ effet). Dans le corpus, *refroidir* est un exemple de métonymie. Tuer quelqu'un a pour conséquence de le refroidir. On emploie donc l'effet *refroidir* pour la cause *tuer*.

Les limites présentées par Bernard Pottier nous conduisent ainsi à étudier l'analyse de Rastier dans la description des champs sémantiques.

La polysémie et le rôle du contexte dans le fonctionnement des sèmes sont envisagés systématiquement par le modèle de Rastier. Comme Pottier, il oppose les sèmes génériques aux sèmes spécifiques, mais il prétend que ces deux types de sèmes peuvent être soit des sèmes inhérents soit des sèmes afférents (qui ont un statut assez proche de celui des virtuèmes). En outre, « Les sèmes afférents peuvent être de deux sortes : sèmes afférents socialement normés et sèmes afférents contextuels ». (Baylon & al. 1995, p. 129).

La différence entre les sèmes inhérents¹⁰ et les sèmes afférents¹¹ se traduit par l'effet qu'a le contexte sur l'interprétation à donner au mot. Le mot *neige*, par exemple, comporte / *blanche* / parmi ses sèmes inhérents, parce que ce trait lui appartient en propre. Si le contexte intervient, si, par exemple quelqu'un dit : *la neige était noire*, le sème inhérent / *blanche* / doit être annulé. Mais en l'absence d'indications formelles dans le contexte, le sème est activé et il faut en tenir compte dans l'interprétation du mot. On dit que pour le sème inhérent, seul est possible un effet négatif.

En ce qui concerne les sèmes afférents socialement normés, seul est possible un effet positif d'activation. Le contexte d'emploi intervient uniquement pour activer un sème qui autrement demeure latent. Si, parlant du renard, on évoque les difficultés qu'on a à le chasser et qui faisait de la chasse au renard une activité traditionnelle fort prisée de la bonne société anglaise, le sème / *ruse* / est ainsi mis en relief. Il en va de même si on qualifie un être humain de renard.

Quant aux sèmes afférents contextuels, ce sont ceux qui, sans faire partie en propre de l'unité lexicale, lui viennent du contexte. Les sèmes peuvent en effet se propager d'un mot à un autre voisin, qui se trouve alors pourvu momentanément d'un sème étranger. Si dans un contexte il est question d'un renard apprivoisé, les sèmes d' / *apprivoisé* / s'ajoutent à ceux de / *renard* /, qui pourra alors, sauf indication contraire, les conserver chaque fois qu'il apparaîtra dans la même liste.

Ce qui rend le modèle de Rastier intéressant, c'est que l'on admet que les divers sèmes sont, selon le contexte d'emploi, inhibés, activés ou même transmis. Ainsi non seulement les sèmes annexes (virtuèmes / afférents), mais aussi les sèmes fondamentaux eux-mêmes apparaissent ou disparaissent « à la demande ». Ce phénomène joue un rôle considérable surtout dans les emplois figurés des unités lexicales. Exemple : *c'est un jeune loup*. Tous les traits objectifs propres à l'animal (avoir quatre pattes, des poils, un museau pointu, des oreilles toujours droites, une queue touffue pendante) sont mis hors circuit, même s'ils demeurent sous-jacents d'une certaine manière. Les recours au contexte et à la situation permettent alors l'effacement des

¹⁰ Sème que l'occurrence hérite du type, par défaut, ex. : / *noir* / pour corbeau.

¹¹ Extrémité d'une relation antisymétrique entre deux sèmes appartenant à des taxèmes différents. Exemple : / *faiblesse* / pour femme. Un sème afférent est actualisé par instruction contextuelle.

sèmes fondamentaux et la mise en relief des sèmes secondaires ou déviants.

Conclusion

En substance, cette recherche apporte quelques éléments de réponse par rapport aux caractéristiques du champ sémantique. Si ce dernier est l'ensemble des significations d'un même mot dans le contexte où il est employé, il peut aussi être défini par opposition aux champs dérivationnels, aux familles des mots et aux champs associatifs. S'agissant de sa constitution, les origines socioculturelles, géographiques de la personne, ses influences subies, ses niveaux d'expériences même les modifications de codes linguistiques, les emprunts de termes entre des champs et les vocabulaires de différentes langues sont à prendre en compte pour constituer un champ sémantique.

Quant à sa description, il convient de mettre en évidence les traits oppositifs des champs, l'apparition de traits pertinents nouveaux, l'impertinence de certains sèmes après l'invention de nouvelles formes. En outre, le recours au contexte, l'opposition des termes par niveau de langue et l'élaboration d'une hiérarchie sont autant d'éléments qui permettent de décrire convenablement le champ sémantique. Mais vu la complexité dans la structuration, il nécessite également de réfléchir sur les problèmes de délimitation d'un champ sémantique.

Références bibliographiques

- Baylon, C. & al. (1995). *Sémantique du langage*. Paris: Nathan.
- Baylon, C. & al. (1999). *Introduction à la linguistique*. Paris: Nathan.
- Bergez, D. & al. (2001). *Vocabulaire de l'analyse littéraire*. Paris : Nathan.
- Flaubert, G. (1857). *Madame Bovary*. Paris: Charpentier.
- Germain, C. & al. (1992). *Introduction à la linguistique générale*. Montréal : P U M.
- Mounin, G. (1972). *Clefs pour la sémantique*. Paris : Seghers.
- Mounin, G. (1974). *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : PUF,
- Peytard, J. & al. (1970). *Linguistique et enseignement du français*. Paris : Larousse.

Pottier, B. (1963). *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*. Nancy : Armand Colin.

Rastier, F. (1987). *La sémantique interprétative*. Paris : P.U.F.

Salmien, A-N. (1997). *La lexicologie*. Paris : Armand Colin.

